CERCLE
D'ESCRIME AUTUNOIS

AUTORISATION DE DROIT A L'IMAGE

SAISON 2026-2027

Au cours de l'année sportive 2026-2027 vous ou votre enfant, êtes susceptible d'être photographié, filmé,

individuellement ou en groupe parmi les tireurs.

Ces clichés peuvent être pris par un dirigeant, un parent du club ou d'autres clubs.

Conformément à la loi article 9 du code civil « droit à l'image et au son », ainsi que les articles 226-1 à 226-8 du Code Pénal « Tout individu jouit d'un droit au respect de sa vie privée ainsi que d'un droit à l'image ».

POUR LES MAJEURS

et POUR LES MINEURS sur accord du tuteur légal ou représentant légal

J'AUTORISE le CLUB d'ESCRIME AUTUNOIS à utiliser

tout document (photographie, vidéo) dans le cadre des usages suivants :

☐ Publication au sein du club (mail)

☐ Publication sur le site internet du club

☐ Publication sur Facebook et Instagram pour les groupes compétitions

☐ Support papier (journal, flyer du club….)

Toutes personnes ayant un droit exclusif sur son image, et l'utilisation qui en est faite, à défaut d'accord de votre part dans le cadre de la présente autorisation, votre image ne pourra faire l'objet d'une quelconque diffusion, utilisation.

POUR VALOIR ET SERVIR CE QUE DE DROIT

FAIT à AUTUN ce jour,

VALIDATION sur SITE HELLOASSO lors de l'inscription au C.E.A. pour la saison 2026-2027